

—Les pluies acides continuent d'endommager une grande partie de notre patrimoine architectural, notamment les édifices du Parlement à Ottawa, ceux des assemblées législatives de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse, et les églises de grès caractéristiques des régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard.

Les données scientifiques prouvent qu'il y a une «masse critique» en ce qui concerne les précipitations acides. Les dommages à l'environnement surviennent lorsque les dépôts acides humides dépassent 20 kilogrammes par hectare par an (18 lbs/acre/an). Si les dépôts peuvent être maintenus en-deçà de ce niveau, les lacs et rivières modérément vulnérables peuvent être protégés.

Durant la décennie allant du début des années 70 au début des années 80, les émissions de SO<sub>2</sub> ont été réduites de plus de 40 % dans l'Est du Canada. Ces efforts visaient à protéger la qualité de l'air ambiant et à réduire le transport de sulfates sur de longues distances. Aux États-Unis, ces émissions ont été réduites d'environ 25 % afin de protéger la qualité de l'air. Par ailleurs, en analysant les données sur les écoulements de 12 rivières de la Nouvelle-Écosse pendant cette période, des savants canadiens ont constaté la diminution prévue de l'acidité des rivières. Ces données confirment la validité des mesures prises par le Canada pour contrôler les pluies acides.

Le programme canadien de lutte contre les pluies acides est axé sur l'objectif de 20 kilogrammes. Pour y parvenir, il faut que l'on réduise d'environ 50 % les émissions totales de SO<sub>2</sub> à l'est de la frontière entre la Saskatchewan et le Manitoba, et que les États-Unis réduisent d'autant les émissions transportées vers notre territoire.

En février 1985, les ministres de l'Environnement du Canada, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve ont convenu de réduire les émissions de SO<sub>2</sub> d'environ 50 % par rapport à 1980 (année de référence), d'ici 1994. En même temps, ils se sont entendus sur une première répartition interprovinciale des réductions.

Tableau résumant les changements antérieurs et prévus dans les émissions totales de SO<sub>2</sub> dans le Centre et l'Est du Canada, par secteur:

### ÉMISSIONS D'ANHYDRIDE SULFUREUX

(en milliers de tonnes métriques/an)

	1970	1980	1994
Fonderies	3 810	2 720	1 150
Services publics	470	730	450
Usagers de combustible autres que les services publics	950	580	300
Autres	<u>410</u>	<u>490</u>	<u>400</u>
TOTAL	5 640	4 520	2 300